

En 2016, les chiffres de l'emploi à domicile déclaré sont enfin positifs !

- **Avec +1,1% de masse salariale et +0,5% du volume horaire déclaré au 1^{er} trimestre 2016, le mouvement de reprise de l'emploi à domicile est amorcé !**
- **Il résulte d'une mobilisation continue des acteurs du secteur et un soutien efficace des pouvoirs publics.**
- **Les employeurs à domicile confirment que, dès lors qu'on les accompagne, ils sont des citoyens responsables.**

Paris, le 13 juillet 2016 - Les bons chiffres du 1^{er} trimestre 2016 du secteur de l'emploi à domicile entre particuliers publiés ce jour par l'ACOSS étaient attendus depuis le 1^{er} trimestre 2012 :

Au total, **la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs augmente de 1,1 % au premier trimestre 2016. Le rebond est encore plus marqué pour la garde d'enfant à domicile.** Tandis que le nombre d'employeurs continue d'augmenter à un rythme proche de ceux des trimestres précédents (+ 0,7 %), le volume d'heures moyen par employeur enregistre une nette hausse (+ 1,0 %). Le volume horaire déclaré progresse ainsi de 1,7 % sur le trimestre et de 1,4 % sur un an, la masse salariale augmente de 2,2 % au premier trimestre 2016, portant à 2,7 % la hausse sur un an. Côté assistantes maternelles, le volume horaire augmente lui de 0,6% sur le 1^{er} trimestre 2016.

En 2015, la revalorisation à 1,50€ de la déduction forfaitaire par heure déclarée pour les parents employeurs en janvier, puis la généralisation du dispositif à 2€ en décembre pour tous les particuliers employeurs, a joué son rôle d'accélérateur pour la création d'emplois déclarés à domicile. Ce dispositif de déduction forfaitaire démontre aujourd'hui toute son efficacité et doit être pérennisé.

Après 10 trimestres consécutifs de baisse, l'embellie constatée prouve la forte élasticité entre le coût de l'emploi et les heures déclarées dans le secteur. Les comportements vertueux sont encouragés par des dispositifs d'incitation lisibles et stables.

Pour Marie Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM : *« Les efforts de tous doivent être salués ! Ces chiffres sont le signe du retour de la confiance de nos concitoyens, employeurs et salariés. Ils confirment les perspectives de création d'emplois et de doublement du secteur dans les 10 prochaines années, pour répondre à des besoins grandissants (garde des enfants, maintien à domicile, conciliation de vies professionnelles et familiales). L'emploi à domicile mérite aujourd'hui une politique publique engagée et stable. »*

Les partenaires sociaux du secteur poursuivent leur mobilisation et leurs efforts pour promouvoir les effets vertueux du travail déclaré :

- **La FEPEM et les organisations syndicales de salariés sillonnent pour la 2^{ème} année consécutive, les routes du Tour de France cycliste sous la bannière « *Emplois à domicile : travail déclaré, tous protégés !* ».**
- **Ils formaliseront dès la rentrée avec l'Etat une convention tripartite de lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'emploi à domicile.**

A propos de la FEPEM

La FEPEM (www.fepem.fr) porte et défend le modèle des emplois à domicile. Ces emplois à domicile entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

CONTACTS PRESSE : Anne-Adélaïde Séguy aaseguy@fepem.fr / 06.10.08.17.88 / 01.80.48.09.06
Benoit Ramozzi bramozzi@fepem.fr / 06.22.37.52.38 / 01.80.48.08.67